



DIRECTIVES POUR LE PROJET DE RECHERCHE EN GESTION

1. Pour pouvoir déposer son projet de recherche, le candidat doit d'une part avoir **obtenu au moins 30 crédits** de la deuxième partie du programme de baccalauréat universitaire ET d'autre part **avoir réussi l'examen Infotrack** au plus tard au moment de la reddition du rapport final. Pour en savoir davantage sur Infotrack : <http://www.unige.ch/gsem/fr/service-aux-etudiants/formulaires/>

2. Le sujet du projet de recherche en gestion consiste en l'analyse d'une problématique abordée sous l'angle d'un ou de plusieurs enseignements de la GSEM.

3. Le projet de recherche fait d'abord l'objet de discussions informelles avec un professeur.

Le « Formulaire d'inscription au projet de recherche » (disponible sur le site www.unige.ch/gsem) doit être signé par le professeur ayant accepté de superviser le projet. L'étudiant le remettra (**au plus tard pour le même délai que le délai d'inscription aux examens du semestre concerné**) alors à Madame Karine Rama pour validation par le Comité scientifique.

4. Le projet doit être rédigé en français ; avec l'accord du professeur, une autre langue nationale ou l'anglais peut être utilisé. La taille du document est fixée en accord avec le professeur.

5. Le document incorpore une page de couverture standardisée, comprenant entre autre la mention explicite suivante (suivie de la signature de l'étudiant) : *L'auteur de ce projet est le seul responsable de son contenu, qui n'engage en rien la responsabilité de l'Université ou celle du professeur chargé de sa supervision. Par ailleurs, l'auteur atteste que le contenu est de sa propre rédaction, en dehors des citations parfaitement identifiées, empruntées à d'autres sources.*

6. Si le sujet proposé le justifie, le projet de recherche peut être accompli en équipe de deux étudiants.

7. En principe, le projet de recherche ne fait pas l'objet d'une soutenance orale. Le professeur peut déroger à cette règle et, dans ce cas, la soutenance orale entre dans la composition de la note.

8. Lorsque le travail à accomplir exige l'utilisation d'informations non-publiques, le candidat et le professeur signent la « *Déclaration relative à la confidentialité* ». Dans ce cas, la mention « CONFIDENTIEL » devra figurer sur la page de couverture.

9. Le projet de recherche doit être déposé (version papier et version électronique) auprès du professeur responsable deux semaines au moins avant le début d'une session d'examens. Le professeur concerné peut modifier ce délai, mais la note devra, dans tous les cas, parvenir au Service aux Etudiants (Madame Karine Rama) dans le même délai que les autres notes d'examens de la session, sans quoi la note ne sera validée qu'à la session suivante d'examens (ce qui suppose le paiement des frais d'inscription associés).



VADE-MECUM POUR LA RÉDACTION

1. Qu'est qu'un projet de recherche en gestion ?

Il s'agit d'un travail académique personnel, qui laisse une très grande liberté de choix à l'étudiant et qui couronne ses études de baccalauréat universitaire en gestion. En quelque sorte, ce projet de recherche représente la signature personnelle apportée par l'étudiant au programme standard imposé.

L'aspect empirique est une exigence majeure, car le projet doit nécessairement avoir un lien étroit avec la réalité du monde de l'entreprise, des affaires ou du travail. Le terme d'*entreprise* n'a rien de limitatif : il peut s'agir certes d'une société anonyme cotée en bourse ou de toute autre firme visant à faire du bénéfice, mais aussi d'institutions sans but lucratif, d'organisations non-gouvernementales, de corporations de droit public, suisses ou étrangères, sans distinction de taille ou de forme juridique.

Le projet doit démontrer une sérieuse maîtrise de la thématique abordée, des méthodes utilisées et des fondements théoriques sur lesquels la recherche repose. Une connaissance approfondie des pratiques professionnelles de haut niveau en vue de leur utilisation (ou de leur critique) dans le projet constitue une nécessité impérative.

D'une façon générale, un projet de recherche s'articule toujours plus ou moins comme ceci :

- Description du champ général dans lequel s'inscrit la recherche, puis définition des objectifs spécifiques de la recherche et, généralement, une présentation de la littérature académique et/ou professionnelle pertinente en la matière.
- Choix et description des méthodes utilisées, des théories sous-jacentes et des données disponibles.
- Analyse circonstanciée de la problématique ainsi posée, débouchant sur un diagnostic documenté et sur des recommandations (mesures correctives à envisager, ou au contraire confirmation des pratiques étudiées, ou bien décisions de réorientation, etc.
- Conclusion sous forme de résumé succinct de la démarche et des recommandations principales en hiérarchisant leur degré d'importance (à court, moyen ou long terme).

2. Précisions concernant la forme

2.1 Généralités

Le document final est rédigé dans un français parfait (ou une autre langue sous réserve de l'accord du professeur) et mis en page de façon très soignée. Le cas échéant, on se référera au canevas de présentation mis à disposition par certains professeurs. Le corps du texte doit être auto-suffisant (c'est-à-dire contenir les tableaux de chiffres, les graphiques ou les schémas nécessaires à la bonne compréhension de l'analyse). Les annexes contiennent d'autres informations, plus précises, plus détaillées ou plus spécifiques. Dans ce cas, des renvois clairs doivent être insérés dans le texte principal.



Si des données confidentielles sont utilisées, il est permis de masquer totalement l'identité de leur source. Dans un tel cas, le professeur doit néanmoins connaître l'origine effective de ces informations, et la *Déclaration relative à la confidentialité* doit être signée par l'étudiant et le professeur, puis être remise à la personne ayant fourni ces données et autorisé leur exploitation.

2.2 Citations

Tout emprunt à la littérature académique et/ou professionnelle ainsi qu'à des documents issus de sites web (y compris tableaux, schémas et illustrations) doit faire l'objet d'une citation explicite, énoncée dans les formes usuelles. Exemples :

Thommen J.-P. (2005), *Introduction à la gestion d'entreprise*, 4e ed. Versus Verlag, Zürich.

Black F., M. Scholes (1973), The Pricing of Options and Corporate Liabilities
Journal of Political Economy, N° 81.

avec, cas échéant, l'indication de la page. De même, toutes les sources Internet ainsi que tous les programmes spécifiques de traitement des données qui ont été utilisés doivent être intégralement et clairement cités, de la manière suivante :

Citation pour un site web :

*HEC : L'offre en programmes de formation continue par HEC-Genève répond
à une forte demande des cadres en emploi en provenance de la Suisse
Romande : <http://hec-executive.ch/diplomes.html> (4 juin 2009).*

L'omission des sources utilisées constitue un **plagiat** et par conséquent une faute grave. La sanction peut aller jusqu'à l'exclusion de l'Université (sans compter les suites judiciaires que la victime pourrait donner à un tel acte).

2.3 Présentation

Le nombre de pages dépendant étroitement de la matière abordée, il doit par conséquent être fixé selon entente avec le professeur supervisant le travail. La page de couverture doit contenir au moins :

La mention : *Projet de recherche en gestion d'entreprise*

Baccalauréat universitaire en gestion

Le nom et le prénom de l'auteur

Le titre de la recherche

Le nom du professeur supervisant le projet

La date de remise

Elle doit impérativement intégrer la mention décrite à la directive 5.

Un résumé succinct (*Executive Summary*) doit figurer au tout début du document.